



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Pézière- Sénécal- Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

Assiste : Mme BAUDRY

Excusés : Mme Sylvestre- M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## RAPPEL (Art. 20.3 du RS du DVOF)

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

**La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.**

## ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

**RAPPEL**  
**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION**  
**DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.





Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.

## INFORMATION INSCRIPTIONS EQUIPES

*La Commission vous rappelle que les inscriptions des équipes dans les dernières divisions et de toutes les catégories sont à faire au plus tard le 08/09/2025.*

*La Commission Calendriers et Organisation des Compétitions a pris en compte, dans la mesure du possible, les desiderata envoyés à ce jour par les clubs.*

## ATTENTION – MATCHES REPORTES DES U18 D1 ET D2

LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 2025 EN U18 D1 ET U18 D2 EST REPORTEE AU 12 OCTOBRE 2025 À LA SUITE DU TOUR DE COUPE GAMBARDELLA

## COURRIERS DES CLUBS

### LE THILLAY ESM

Mail du 22/08/2025

Alternance des terrains des équipes CDM THILLAY ESM et en VETERANS + 45 ANS ENT.ROISSY US/THILLAY ESM  
La Commission a procédé aux modifications.

### MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95

Mail du 14/08/2025

Pris en compte du changement de terrain pour votre équipe CDM D1  
Terrain : Stade Léo Lagrange – 1 Rue Robert Schuman – 95400 ARNOUVILLE.

### ACADEMIE FOOT CLUB ERMONT

Mail du 24/07/2025

Pris en compte des horaires des U16 D2.A et U16 D3.B à 13h30

Pris en compte des horaires des U18 D.A à 15h30

Accord de la COC

### LE PECQ US

La Commission a pris note de l'alternance concernant vos équipes ANCIENS B et VETERANS + 55 ans.





**DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

**BEAUCHAMP AS**

Mail du 27/09/2025 et 31/08/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

- U14 D3 Poule C débuteront à 14h15

-U14 D5 débuteront à 14h15

-U16 D2 Poule A débuteront à 14h00

-U16 D3 Poule A débuteront à 12h00

-U18 D2 Poule A débuteront à 14h00

-U18 D3 Poule C débuteront à 12h00

-Séniors D3 Poule B débuteront à 16h00

-Séniors D4 débuteront à 16h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.

**DEMANDE FOOTCLUB**

**CROISSY US**

Critérium Vétérans + 45 ans

Match n° 54137877

CROISSY US/EZANVILLE ECOUEN US du 14/12/2025

**Nouvelle date : 07/12/2025 (match avancé car 3 matches sur le même terrain le 14/12/2025)**

Motif : accord des 2 clubs

Accord de la COC

**CROISSY US**

Critérium Vétérans + 55 ans

Match n° 53521439

CROISSY US/EZANVILLE ECOUEN US du 19/10/2025

Nouvelle Installation : Parc des Sports 2- synthétique- CROISSY SUR SEINE

Accord de la COC

**CROISSY US**

Critérium Vétérans + 55 ans

Match n°54137867

CROISSY US/HERBLAY ES du 21/09/2025

Nouvelle installation : Parc des Sports 3- synthétique- CROISSY SUR SEINE

Accord de la COC

**COSMO DE TAVERNY**

U14 D3.C

Match n°53521064

COSMO DE TAVERNY /ST LEU FC du 20/09/2025

Nouvelle installation : Complexe sportif Jean Bouin 2- synthétique- TAVERNY

Accord de la COC





**COSMO DE TAVERNY**

U15 D1

Match n°53518618

COSMO DE TAVERNY/SARCELLES AAS du 20/09/2025

Nouvelle installation : Complexe sportif Jean Bouin 1 – pelouse naturelle- TAVERNY

Accord de la COC

**CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS DES EQUIPES EN  
DERNIERES SERIES**

PRESLES FC (SENIORS D4)

CERGY PONTOISE FC (SENIORS D4 – U15 D2)

AUVERS ENNERY FC (SENIORS D4 – U16 D4 – U18 D3)

SAINT BRICE FC (SENIORS FEMININES D1)

ECOUEEN FC (U14 D5)

**DESENGAGEMENTS DES EQUIPES EN DERNIERES  
SERIES**

AUVERS ENNERY FC (U15 D2 – U14 D4)

CHAUMONTEL LUZARCHES AS (ANCIENS D4)

ERAGNY FC AS (U18 D3)

ARNOUVILLE AS (U18 D3)

BRUYERES USM (U16 D4)

VALLEE DU SAUSSERON ES (SENIORS D4)

MENUCOURT AS (U14 D5)

**PUBLICATION DES DERNIERES SERIES**

La Commission a entériné les catégories suivantes :

U15 D2

-CDM D2

-ANCIENS D4

-SENIORS D4





## AMENDES

### FORFAIT APRES PUBLICATION DES CALENDRIERS

BELLOY ST MARTIN ASC

CDM D1

Amende 110€

*9.4 – Si l'engagement de l'équipe est annulé par le club après la parution des groupes du calendrier et avant le début de la compétition ou si elle déclare forfait général dans les conditions précitées ou si elle est déclarée forfait général consécutivement à 3 forfaits lors des 3 premières journées de Championnat, celle-ci est pénalisée d'une amende précisée au R.S. du D.V.O.F. (annexe 2). La saison suivante, elle est incorporée dans la dernière division de la compétition concernée.*

AUVERS ENNERY FC

16 D3

Amende 110€

*9.4 – Si l'engagement de l'équipe est annulé par le club après la parution des groupes du calendrier et avant le début de la compétition ou si elle déclare forfait général dans les conditions précitées ou si elle est déclarée forfait général consécutivement à 3 forfaits lors des 3 premières journées de Championnat, celle-ci est pénalisée d'une amende précisée au R.S. du D.V.O.F. (annexe 2). La saison suivante, elle est incorporée dans la dernière division de la compétition concernée.*

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN-MAVOUNZY

